

République française COTE D'OR <b>Commune de CRÉANCEY</b> 21320 CRÉANCEY Téléphone: 03 80 90 89 28 Télécopie: 03 80 90 89 71 e-mail : mairie.creancey@orange.fr	<h1 style="margin: 0;">DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</h1>	<b>D2017-50</b>
---	---	-----------------

**SEANCE DU 18 OCTOBRE 2017**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>			Le 18 octobre 2017 à 19 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Jocelyn CHAPOTOT, Maire  <b>Etaient présents:</b> CHAPOTOT Jocelyn, MORTIER Céline, QUIGNARD Jean-Pierre, MANIERE DRZAZGA Eliane, CORNESSE Jean-Pierre CHOPIN René, GIRARDIN Carine, LUCOTTE Jean-Marc, MAURICE LUCOTTE Roseline, MENETRIER Adrien, BELORGEY Fabien, DESBOIS Charline, GIRARD François.  <b>Procuration :</b> <b>Absents :</b> PAJOT Marc, PAUVERT Yohan. <b>Secrétaire:</b> MORTIER Céline
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	15	13	

**Date de la convocation**  
 12/10/2017  
**Date d'affichage**  
 19/10/2017

**OBJET : DON DE MR JAUSSOIN AU PROFIT DES ECOLES**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur Jaussoin, lors du mariage de sa fille le 30 septembre 2017 a fait un don de 200€ en précisant qu'il souhaitait qu'il soit affecté à l'école de Créancey.

Cette somme a été versée au Trésor Public pour être retracée dans la comptabilité de la commune.

Monsieur le Maire a demandé à la directrice de l'école si elle préférerait que ce don soit affecté à l'augmentation des crédits budgétaires dans le budget de la commune dédié aux fournitures scolaires ou si elle préférerait que cette somme soit reversée à la coopérative scolaire qui finance des activités au bénéfice des élèves. Mme Alvarez a indiqué qu'elle préférerait que ce montant soit reversé la coopérative scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE d'accorder une subvention complémentaire de 200€ au profit de la coopérative scolaire correspondant au don déposé en mairie par Mr Didier JAUSSOIN lors du mariage de sa fille.

Acte rendu exécutoire après transmission en  
Sous-Préfecture de Beaune, et publication.



Le Maire,  
Jocelyn CHAPOTOT